

Protocole d'accueil au sein des établissements du jeune enfant
Lié au déconfinement 2020

Conditions générales d'accueil
L'accueil des enfants se fait à partir du 14 Mai 2020, tous les jours de 8 heures à 17 heures 30 (attention modification des horaires d'accueil habituels).
Les groupes d'enfants sont fixes, ils sont constitués de façon à ce que les membres d'un groupe ne croisent pas les membres de l'autre groupe. Pour les familles prioritaires, un accueil à temps complet est proposé.

1- L'arrivée
L'accueil des enfants se fait exclusivement de 8h à 9h30 et le départ des enfants de 16h00 à 17h30.
En tant que parent, vous ne pourrez pas pénétrer dans la crèche. Votre enfant devra nous être confiés dans le SAS d'entrée. Un accompagnant par enfant pourra pénétrer dans le SAS. Les parents qui attendent à l'extérieur devront respecter les un mètre de distance.
Nous demanderons également aux parents d'être masqués pour entrer dans le SAS.
Un professionnel sera en charge d'accueillir votre enfant dans le SAS, un autre emmènera l'enfant dans la section.
Dans le SAS de l'entrée, une prise de température de chaque enfant sera effectuée (tout enfant présentant une température = ou supérieure à 38 degrés ne pourra entrer dans la crèche).
- L'entrée de la crèche collective se fera par l'entrée principale du rez de

3 - Dans la journée
- Votre enfant ne sortira pas de sa section et n'utilisera pas les locaux communs. -Si un enfant présente une température égale ou supérieure à 38 degrés, il sera isolé et ses parents devront le récupérer au plus vite.
- Les mains des enfants seront lavées régulièrement : avant chaque sieste, pendant chaque change et au moment des repas. Pour les grands, lors des passages aux toilettes, puis avant les repas.
- Les jouets et le matériel de puériculture seront désinfectés entre chaque utilisation.

L'entrée de la crèche concerne se fera par l'entrée principale au rez de chaussée. Dans le SAS (table à langer désinfectée entre chaque enfant)

- L'entrée du multi accueil se fait au rez de jardin par le petit jardin.
- L'entrée de la maison de l'enfance se fait par l'entrée principale via le SAS.

Dés son arrivée dans la section, nous laverons les mains de votre enfant, à l'eau et au savon. Au lavabo pour les plus grands, avec un gant pour les plus petits.

Nous vous demandons de bien vouloir apporter un sac contenant les effets personnels de votre enfant (manteau, chaussures, change, doudou). Ce sac sera rangé dans son casier en priorité ou à son porte manteau de l'enfant. Afin de garantir la sécurité affective de votre enfant, nous lui laisserons son doudou. Cependant, nous vous demandons de bien vouloir le laver chaque semaine.

4 – Respect des gestes barrières par les équipes

Le port du masque est obligatoire pour tout les agents de la petite enfance. Certains porteront également des lunettes de protection et des tenues spécifiques à la crèche. Les locaux seront aérés au moins 3 fois par jour pendant dix minutes.